

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2022

---

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -  
(N° 4853)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° CL18

présenté par

M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et vaut pour tous les enfants du couple ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans cette précision, il risque de ne plus avoir de cohérence de nom au sein d'une fratrie.